



Décision du Président

N°118-2025

Objet : Convention d'occupation gratuite de la médiathèque intercommunale située à Entrevaux par la CCAPV à l'association Vocatif pour l'animation d'un groupe de lecture

Exposé

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a confié par délégation au Président le soin de « *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »

La CCAPV a été sollicitée pour accueillir durant des heures d'ouverture au public, un groupe de lecture à la médiathèque intercommunale située sur la commune d'Entrevaux ; ce groupe est animé par l'association Vocatif.

La médiathèque intercommunale accueillera ce groupe dans la salle de lecture de la médiathèque, les 4^è mardis de chaque mois de 14h à 16h. Cette convention démarrera en novembre 2025 pour une échéance en juin 2026.

Ce local ainsi que le mobilier dont il est équipé sont mis à disposition à titre gracieux, par la Communauté de Communes pour sur la période indiquée ci-dessus.

Pour formaliser cette mise à disposition, définir le cadre réglementaire du prêt, il convient de signer la convention de mise à disposition gratuite du local.

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le Président décide :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition gratuite de la médiathèque intercommunale à Entrevaux pour la période citée ci-dessus.



Fait à Saint André les Alpes,
Le 16 octobre 2025
Le Président,

Maurice LAUGIER